Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1519

Artikel: Battu, mais pas débattu
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008601

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Battu, mais pas débattu

L'initiative Vaud-Genève n'a pas suscité le débat espéré au moment de son lancement. Dans l'indifférence générale, elle a été rejetée clairement par les deux cantons.

L'initiative Vaud-Genève était une initiative-débat. Mais le débat ne peut pas être purement médiatique; il doit être aussi politique. Le sujet n'est pas clos. Rappel de notre proposition d'un outil nouveau de collaboration intercantonale: le concordat de concordat.

L'initiative Vaud-Genève était caractéristique d'une nouvelle utilisation de l'initiative, cet instrument constitutionnel: ouvrir un débat. Jusqu'ici l'initiative était conçue soit pour faire trancher par le peuple une proposition que le Parlement se refuse à admettre, soit pour exercer une pression sur le législatif. Désormais on ajoutera à l'initiative politique l'initiative-dissertation.

La nécessité d'activer la collaboration intercantonale n'est pas contestée. Elle a besoin d'outils qui permettent de surmonter les égoïsmes cantonaux naturels.

Indifférence populaire

Le rôle des médias donne une présence à ce type de débat. Partisans et adversaires s'affrontent dans les colonnes offertes par les grands quotidiens. La télévision réunit les protagonistes devant un parterre d'invités. La radio anime des forums, la place est donc occupée en heures d'antenne et en pages imprimées. Le peuple ne se sent pas pour autant concerné. C'est ce que le correspondant de la *NZZ* révélait, hors de nos frontières cantonales, s'étant rendu à Echallens pour assister à une confrontation entre François Cherix et Daniel Brélaz et y découvrant un auditoire de sept personnes, plus lui-même. A l'initiative-dissertation correspond le vote-signal. Comme le résultat est réputé connu d'avance, il devient légitime et sans conséquence de voter contre sa conviction littérale, de premier degré, en privilégiant une intention de deuxième degré. On ne décide plus, on s'exprime. Le droit d'initiative rejoint alors le sondage d'opinion; autrement dit la politique se dépolitise.

Numérisation

Il est évident que nous assistons dans le monde et en Europe même à des changements d'échelle. Mais il est illusoire de prétendre atteindre numériquement la taille suffisante. Une grenouille efficace n'est pas un bœuf. Les grandes régions européennes sont de la dimension de la Suisse entière. Cinq ou sept régions suisses ne seront pas plus européennes que dix ou douze ou vingt-six. Inversement de petites unités territoriales et nationales révèlent leur créativité. L'Estonie, qui ne compte pas plus d'habitants que le canton de Zurich, a démontré, indépendante, une capacité de redressement exceptionnelle. Le Luxembourg est moins peuplé que le canton de Vaud. Même remarque pour l'Islande. La Finlande, remarquable par sa productivité, première de la comparaison scolaire internationale PISA, est moins peuplée que la Suisse et doit surmonter des handicaps territoriaux considérables. Plus que la taille et le nombre comptent l'inventivité scientifique, culturelle, politique. La vitalité est plus importante que l'extension.

C'est par sa capacité créatrice qu'un pays prouve sa «raison d'être». Et si l'on utilise cette formule «ramuzienne», Vaud a des ratés de raison d'être. Mais ils ne tiennent qu'à lui.

Le concordat de concordat

La nécessité d'activer la collaboration intercantonale n'est pas contestée. Elle a besoin d'outils qui permettent de surmonter les égoïsmes cantonaux naturels. L'outil de base serait le concordat de concordat ou le traité.

Nous l'avons proposé (*DP* numéro spécial 1386). Il ne règle pas un problème concret comme le concordat ordinaire. Il fixe entre deux cantons les règles de collaboration, soit: les procédures d'inventaire des problèmes, la mise à jour permanente, le calendrier. Il règle les moyens de collaboration: délégation de compétences, niveau d'intervention. Il définit les circonstances où peuvent intervenir les conciliations, voire les arbitrages. Enfin il détermine les formes de contrôle notamment parlementaire.

Ce sont à nos yeux les conditions indispensables d'un dynamisme fédéraliste et de la transparence. Il faut mettre en place l'outil. *ag*

Appenzell

Après Wald, c'est au tour de Speicher, toujours dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers domiciliés sur le territoire de la commune.

La Suisse est bien plus bigarrée et déconcertante que les lieux communs dont elle est victime. Appenzell, encore plus que les autres cantons de Suisse centrale ou orientale, souffre de clichés figés. Souvent d'origine romande, ils sont le fruit gâteux de la méconnaissance et de l'éloignement, voire du rejet injustifié. Car il ne suffit pas de blâmer les petits nains, il faut d'abord les attraper. *md*